



Serge Moreau
Maire

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL *Séance du vendredi 9 décembre 2022 à 19h00*

Présents :

Madame Evelyne MAITRE.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ

Absents : Madame Marie DULAU (donne procuration à Monsieur BOUDOUX), Till MEYER (avait donné procuration à Monsieur MOREAU, absent), Serge MOREAU & Madame Bernadette ZYGMUNT.

En l'absence du Maire, la séance est présidée par le Premier adjoint Monsieur Patrick PERRIN et Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal s'étant déroulé le mardi 22 novembre 2022 est approuvé et signé par les conseillers.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Premier adjoint demande l'ajout de six délibérations :

- a) *Cession de la parcelle cadastrée AC 370 pour un euro symbolique par le Conseil départemental,*
- b) *Délibération pour le non reversement de la taxe d'aménagement à ECLA,*
- c) *Décision modificative du budget « Abbaye » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal,*
- d) *Décision modificative du budget « Camping » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal,*
- e) *Décision modificative du budget « Grottes » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal,*
- f) *Décision modificative du budget « Chalet » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal.*

L'assemblée approuve ces ajouts.

1. Demande de subventions pour l'éclairage du chœur de l'Abbaye

Afin de poursuivre les efforts réalisés depuis le début du mandat pour procéder à des économies d'énergie, il est prévu en 2023 de changer le dispositif d'éclairage du chœur de l'Abbaye. De plus, ceci permettra d'avoir un éclairage de la même qualité que l'éclairage de la nef ainsi que de permettre la mise en valeur du retable qui va faire l'objet d'une deuxième phase de restauration.

Le coût total du projet est de 31 730,32 euros hors taxes, par conséquent le Premier adjoint propose au Conseil de délibérer afin de demander les subventions suivantes à savoir 30% à l'État au titre de la DETR, 30% au Département, 10% à la Région ce qui laisse un autofinancement pour la commune à hauteur de 30%. Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

2. Demande de subventions pour la rénovation des sanitaires du Camping de la Toupe

Monsieur le Premier adjoint expose que l'augmentation importante de la fréquentation du camping de la Toupe incite la municipalité à rénover et agrandir ces sanitaires. Monsieur Perrin propose de demander des subventions d'un taux de 30% au titre de la DETR et de 30% au Conseil départemental en sus d'une demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 10%. Le coût du projet s'élève à 50 376,74 euros hors taxes. Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

3. Reversement des excédents des budgets annexes au budget général

L'assemblée autorise le Maire à procéder aux versements des excédents des budgets annexes au budget général.

4. Décision modificative du budget « Abbaye » pour ajuster le montant reversé au budget communal

Les très bons résultats des régies de l'année nécessitent d'ajuster les montants budgétisés. Ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

5. *Décision modificative du budget « Camping » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal,*
6. *Décision modificative du budget « Grottes » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal,*
7. *Décision modificative du budget « Chalet » pour ajuster le montant des excédents reversé au budget communal.*

8. *Tarif de location de la salle des Chanoines et tarif du fioul pour l'année 2023*

Le conseil approuve à l'unanimité un prix de 1,60 euros le litre pour la consommation de fioul lors des locations de la salle des Chanoines. Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de location de la salle en vigueur à ce jour sont maintenus.

9. *Subventions diverses à des associations*

L'assemblée décide l'octroi d'une subvention de 50 euros à l'Association des lieutenants de louveterie du Jura et de 50 euros à l'Association Sclérose en plaques – Massif Jurassien.

10. *Revalorisation du tarif des repas livrés par le SICOPAL aux personnes âgées*

L'assemblée décide de continuer la prise en charge du coût de livraison tout en répercutant la hausse de 4% appliquée par le SICOPAL soit à compter du 1^{er} janvier 2023, le repas sera refacturé 4,71 euros TTC à la place de 4,53 euros TTC.

11. *Cession de la parcelle cadastrée AC 370 pour un euro symbolique par le Conseil départemental*

L'assemblée approuve à l'unanimité la cession de la parcelle AC370 d'une superficie de 65 m², pour un euro symbolique, par le Conseil départemental.

12. *Délibération pour le non reversement de la taxe d'aménagement à ECLA*


L'assemblée décide de ne pas reverser la taxe d'aménagement à ECLA comme la loi de finances rectificative le permet. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont fait l'objet d'un premier vote lors du conseil municipal du 22 novembre 2022. Elles ont été annulées faute de quorum. Les délibérations 13 à 22 sont adoptées à l'unanimité. Pour plus de détails, il convient de se référer au procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022.

13. *Demande de subventions pour la plateforme d'accueil en contrebas de la passerelle des Grottes,*
14. *Demande de subventions pour la passerelle sur la Seille dans le cadre de l'aménagement du nouveau parking,*
15. *Demande de subventions pour le réaménagement et l'agrandissement des sanitaires au chalet des Grottes,*
16. *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'ECLA,*
17. *Délibération autorisant à conclure et authentifier l'acte administratif d'acquisition de la parcelle B17,*
18. *Mise en place d'un cycle annualisé du temps de travail des agents,*
19. *Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de l'Abbaye à compter du 1^{er} janvier 2023,*
20. *Nomination d'un nouveau mandataire suppléant pour la régie de l'Abbaye,*
21. *Décisions modificatives sur le budget communal,*
22. *Mise en place d'un cycle annualisé du temps de travail des agents.*

L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, la séance est levée à 20h00.

Le Premier adjoint, Monsieur Patrick PERRIN :



La secrétaire de séance, Madame Evelyne MAITRE :

